



LETTRE OUVERTE

Le Groupe TVA a fait paraître une lettre ouverte de la présidente de l'Alliance, portant sur la richesse de l'éducation. [Vous pouvez la lire ici.](#)

BRAVO À LA RELÈVE !

Depuis quelques années, la sauvegarde de l'école publique n'appartient pas uniquement aux enseignant-e-s. Lors de la grève générale illimitée, nous avons été en mesure de sensibiliser la population sur les enjeux de l'éducation au Québec. Si bien que, depuis, les voix de citoyennes, de citoyens, d'organismes communautaires et même d'élèves se font entendre ! Nous vous invitons à lire ces deux articles témoignant de l'engagement de ces jeunes, qui ont leur école à cœur. Nous ne pouvons qu'encourager cette relève !

Lire l'article dans [La Presse](#).

Lire l'article dans [Le Devoir](#).



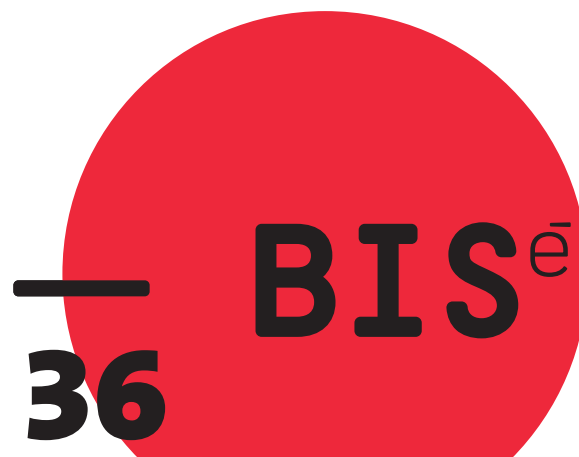
Dans le cadre du chantier sur les écoles spécialisées, mené par le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM), l'Alliance a pris l'initiative d'organiser un grand rassemblement intersyndical des écoles spécialisées, regroupant des membres de toutes catégories de personnel travaillant dans les neuf écoles concernées. Près de 80 personnes se sont ainsi réunies, le mercredi 13 mai dernier, pour discuter des enjeux dans leur milieu. Trois thèmes ont été abordés : les services et l'équipe-classe, la composition de la classe et les ratios, ainsi que la pénurie. Pour chacun de ces thèmes, les discussions ont porté sur la réalité actuelle, les besoins et les principales demandes à formuler au CSSDM.

Des échanges riches et fructueux ont permis aux participant-e-s d'aligner leurs revendications afin de s'assurer que l'expertise du personnel et la qualité des services éducatifs demeurent une priorité dans les écoles spécialisées.



Marie Contant, vice-présidente
Amélie Piché Richard, vice-présidente

Photos : Alliance



ÉDUCATION DES ADULTES ENTREVUES D'INFORMATION ET DE VÉRIFICATION POUR L'ANNÉE 2026-2027



Les enseignant-e-s de l'éducation des adultes dont le nom figure à l'une des listes de priorité d'emploi (priorité, rappel, locale et étudiante) recevront un courriel de la part du Centre services scolaire de Montréal relativement au processus d'inscription pour les entrevues de vérification et d'information **pour les postes de l'année 2026-2027**. Les informations seront disponibles sur le site SAI (<https://seances.cssdm.gouv.qc.ca>), dans la section

Documentation sous l'onglet *Informations générales FGA*. Pour vous inscrire, vous devrez remplir le ou les formulaires en suivant le ou les liens contenus au document intitulé *Inscriptions aux entrevues d'information et de vérification pour l'année scolaire 2026-2027*. Vous pouvez également consulter les entrevues déjà réalisées ainsi que leur date d'expiration dans la section *Mon dossier*. Si une ou plusieurs entrevues sont échues ou le seront au cours de l'année 2026-2027, assurez-vous de remplir le formulaire approprié pour leur renouvellement. Pour plus de renseignements, consultez le guide destiné aux enseignant-e-s.

La date limite pour l'inscription aux entrevues de vérification est **le 27 mai à midi**. Les **entrevues de vérification au centre Champagnat et au CREP** seront faites via la plateforme Teams ou en personne, **du 3 au 5 juin 2026**.

Pour les **entrevues d'information**, vous devez confirmer avoir pris connaissance des informations **au plus tard le 10 juin à midi**.

NOTE : Nous vous conseillons de vous inscrire à l'entrevue de vérification pour les postes en milieu carcéral, et ce, que vous ayez un intérêt ou non pour ce type de poste. Nous vous soulignons au passage que le fait de ne pas vous soumettre à cette entrevue pourrait vous empêcher d'obtenir un poste dans votre élargissement de champ. En effet, en l'absence d'un résultat d'échec à cette entrevue dans votre dossier, les postes en milieu carcéral seront pris en considération dans l'exercice de votre droit de choix de poste dans le cadre de votre élargissement de champ. Nous vous

rappelons qu'il est possible de choisir un poste dans votre élargissement de champ uniquement si celui-ci vous permet d'obtenir un plus grand nombre d'heures que dans votre champ d'origine.



● Chantal Forcier, conseillère

RAPPELS — ÉDUCATION DES ADULTES



REPORT DE VACANCES

Les enseignantes régulières et les enseignants réguliers qui souhaitent travailler à leur centre durant la session d'été ont jusqu'au vendredi **22 mai 2026** pour faire leur demande de report de vacances, en remplissant le formulaire prévu à cet effet. Pour plus de détails, consulter le *BIS* numéro 34 du 4 mai 2026.

ASSEMBLÉE DE PLACEMENT SESSION D'ÉTÉ 2026

Nous vous rappelons que vous avez **jusqu'à 23 h 59 le vendredi 22 mai 2026** pour remplir le formulaire dans la section *Mon dossier* sur le site SAI (<https://seances.cssdm.gouv.qc.ca>) afin de vous inscrire à l'assemblée d'été 2026. **Cette assemblée se déroulera du mardi 16 juin (00 h 01) au mercredi 17 juin 2026 (23 h 59)**. Pour plus de détails, consultez le *BIS* numéro 34 du 4 mai 2026.



● Chantal Forcier, conseillère

ÉDUCATION DES ADULTES — CONFECTION ET RÉPARTITION DES TÂCHES — AFFECTATIONS ET MUTATIONS

Le guide syndical intitulé *Affectations et mutations à l'EDA* a été mis à jour. Ce guide présente le processus de sécurité d'emploi pour les enseignantes régulières et enseignants réguliers (permanente-s et en voie de permanence) et explique le mécanisme complet de confection et de répartition des tâches dans ce secteur, incluant la détermination des critères généraux de répartition des fonctions et responsabilités.

PRINCIPALES DATES À RETENIR POUR LA SÉCURITÉ D'EMPLOI

- **15 juin 2026 :** Date limite pour les demandes de retour au centre d'origine pour les enseignant-e-s déclaré-e-s en surplus d'affectation à leur centre.
- **22 juin 2026 :** date limite pour la remise des tâches individuelles.

NOTE : Les informations doivent être suffisamment précises pour que l'enseignant-e soit en mesure de prendre une décision éclairée quant à sa sécurité d'emploi (demande de désistement ou de mutation libre).

- **25 juin 2025 :** date limite pour l'envoi des formulaires de demande de désistement et de mutation libre. L'enseignant-e doit conserver une copie de son formulaire, et, comme indiqué au bas de la page, la direction doit la faire parvenir au Service des ressources humaines (SRH), bureau de la dotation à l'attention de madame Leïla Nouali, par courrier interne (512000) ou par courriel : noualile@cssdm.gouv.qc.ca.

- **PRÉASSEMBLÉE, 17 AOÛT 2026 :** Les enseignant-e-s en surplus d'affectation à leur centre, celles et ceux ayant fait une demande de désistement ou de mutation libre, les profs mis en disponibilité et, le cas échéant, disponibles **recevront une invitation Teams de la part du CSSDM, d'ici le 30 juin 2026**, pour participer à la préassemblée. Lors de la préassemblée, les enseignant-e-s en surplus d'affectation ainsi que celles et ceux qui se sont désisté-e-s de leur poste seront invité-e-s à choisir un nouveau poste dans leur spécialité selon leur rang de priorité (du plus ancien au moins ancien, toutes spécialités confondues). Par la suite, le personnel enseignant mis en disponibilité et toujours libre à cette date ainsi que celui ayant fait une demande de mutation libre pourront exercer leur choix de poste selon leur rang. Les enseignant-e-s pourront consulter la plaque de poste via Adagio dans la section *Nouvelles*.



● Chantal Forcier, conseillère

AIDE À LA CLASSE 2026-2027

RECONDUCTION DE LA RÉPARTITION ET MAINTIEN DE LA FLEXIBILITÉ LOCALE

Pour l'année scolaire 2026-2027, les ressources d'aide à la classe seront réparties selon les mêmes principes que ceux appliqués en 2025-2026. Une lettre d'entente entre le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et l'Alliance sera également reconduite afin de permettre une certaine flexibilité dans la répartition des ressources dans les écoles.

À titre de rappel, au préscolaire, des ressources à demi-temps continueront d'être attribuées prioritairement dans les écoles les plus défavorisées de Montréal. Pour les autres niveaux, 15 heures par groupe seront accordées de façon universelle.

Quinze heures hebdomadaires d'aide à la classe sont également prévues pour les groupes des enseignant·e·s en insertion professionnelle (IPE) qui sont présentement connus et identifiés en ce sens. En 1^{re} année, une distribution de 10 heures par groupe est accordée de façon universelle. En 2^e année, le CSSDM distribue également 10 heures par groupe, mais les sommes ne permettent pas de couvrir toutes les cohortes. Les ressources seront donc distribuées en fonction de l'indice de difficulté et des cohortes, comme privilégié par l'Entente nationale. Environ 66% des groupes et cohortes de 2^e année devraient cependant être desservies.

UNE FLEXIBILITÉ MAINTENUE DANS LES ÉCOLES

En 2026-2027, une entente renouvelée avec l'employeur permettra aux équipes-écoles d'adapter localement la répartition des ressources afin de répondre à des besoins particuliers, notamment dans les classes d'accueil ou dans certains groupes du 2^e et du 3^e cycle qui ne bénéficient pas d'aide à la classe selon les critères de répartition.

Cette flexibilité ne signifie toutefois pas que les directions peuvent modifier unilatéralement la répartition prévue. Toute modification devra être discutée dans le cadre du Comité de participation des enseignantes et des enseignants aux politiques de l'école (CPEPE) et faire l'objet d'une démarche consensuelle entre la direction et les représentant·e·s du personnel enseignant. À défaut de consensus, la répartition initiale demeurera en vigueur.

À juste titre, nous sommes interpellé·e·s sur l'application de ce qui précède. Les critères de distribution et de redistribution locales étant complexes, nous vous invitons à nous contacter si vous avez besoin d'être soutenu·e·s.



Marie Contant, vice-présidente
Sébastien Bergeron, conseiller

SOLIDARITÉ !

LES ENSEIGNANT·E·S DE L'ÉDUCATION DES ADULTES EN FRANCISATION QUI VOIENT LEUR PERMANENCE MENACÉE ONT ORGANISÉ UNE MOBILISATION DEVANT LE SIÈGE SOCIAL DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE MONTRÉAL, LE MERCREDI 6 MAI DERNIER. LES PROFS QUI NE POUVAIENT S'Y RENDRE ONT FAIT DES ACTIONS DANS LEUR CENTRE, AFIN D'AFFICHER LEUR SOLIDARITÉ AVEC LEURS COLLÈGUES EN SURPLUS ET MIS EN DISPONIBILITÉ.

Photos : Courtoisie



RAPPEL – FORMATION PROFESSIONNELLE VÉRIFICATION DES LISTES DE PRIORITÉ D'EMPLOI ET DE RAPPEL



L'Alliance vous rappelle que vous avez **jusqu'à 23 h 59 le lundi 25 mai 2026** pour soumettre votre formulaire de contestation dans le cadre de l'opération de vérification des listes de priorité d'emploi et de rappel.

Vous pouvez consulter les listes préliminaires au babillard de votre centre ou dans la section *Nouvelles* sur *Adagio* et à partir du lien suivant : <https://csdma.sharepoint.com/sites/ressources-humaines/SitePages/Anciennete-priorite-embauche.aspx>

Pour remplir le formulaire de contestation, [cliquez ici](#).



Pour plus de détails, consultez l'infolettre expédiée à votre courriel le 13 mai dernier.

● **Vincent Hamel Davignon, conseiller**

PÉTITION DEMANDANT UN REHAUSSEMENT DU FINANCEMENT DU RÉSEAU SCOLAIRE PUBLIC

L'ÉDUCATION DOIT REDEVENIR UNE PRIORITÉ NATIONALE !

Quoi qu'en dise les personnes représentantes du gouvernement, nous, les profs, constatons jour après jour que le réseau est brisé. Nous ne pourrions plus longtemps tenir à bout de bras les différents morceaux de l'école publique. Il faut urgemment la réparer.

C'est le message que nous avons livré aux portes de l'Assemblée nationale, mercredi dernier, lors d'une action de visibilité réunissant des centaines de profs de partout au Québec. L'objectif est d'imposer à l'ordre du jour la question de l'avenir de notre système d'éducation en proposant plusieurs solutions qui se rattachent directement aux besoins exprimés par les profs. Ces solutions qui composent la plateforme *Réparons l'école publique* sont dûment détaillées sur le site de la FAE.

Il faut saisir l'opportunité d'influencer non seulement les dirigeantes et dirigeants en place, mais aussi les promesses de celles et ceux qui souhaitent former le prochain gouvernement. Nos solutions pour réparer l'école publique doivent être reprises dans les plateformes électorales des partis politiques.

À CET EFFET, J'ENJOINS À TOUTES ET À TOUS LES MEMBRES DE SIGNER LA PÉTITION DEMANDANT UN REHAUSSEMENT DU FINANCEMENT DU RÉSEAU SCOLAIRE PUBLIC, DE LA PARTAGER AVEC VOS COLLÈGUES ET VOTRE ENTOURAGE ET DE LA PUBLIER SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX.

RALLIER LES GENS DERRIÈRE NOTRE PROJET POUR L'ÉCOLE PUBLIQUE, C'EST UN DEVOIR PARTAGÉ ENTRE TOUTES ET TOUS LES MEMBRES DE L'ALLIANCE.



● **Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente**



© MAODC / Mario Jean



© Alliance



© MAODC / Mario Jean



© Alliance



© MAODC / Mario Jean

